

L'assistant technique médical de chirurgie



Le profil professionnel

L'**assistant technique médical de chirurgie** prend toutes les mesures de soins, d'hygiène et toutes les dispositions techniques nécessaires pré-, per- et postopératoires pour assurer le bon déroulement d'une intervention chirurgicale.

Il intervient également dans :

- l'entretien, la préparation, le maniement, la surveillance le stockage et la gestion des dispositifs médicaux et des appareils dans la salle d'opération
- le maintien et la surveillance d'une asepsie rigoureuse dans le bloc opératoire
- la prise en charge psychique et physique de la personne à opérer
- l'information des personnes opérées concernant l'intervention chirurgicale et ses suites
- les domaines des soins périopératoires, de l'ergonomie, de l'hygiène et de la gestion
- l'encadrement et la formation des étudiants et des nouveaux collaborateurs
- la recherche dans son domaine d'activités

Terrains d'enseignement clinique :

- bloc opératoire, radiologie interventionnelle, endoscopie, hygiène hospitalière, gestion administrative
- unité de stérilisation
- stage ERASMUS ou à option : service au choix de l'étudiant, au Luxembourg ou à l'étranger

Bloc opératoire :

L'**ATM de chirurgie** prépare et met en place les dispositifs médicaux. Il prépare et installe la personne à opérer pour l'opération. Pendant l'opération, il surveille la quantité et le fonctionnement des dispositifs médicaux utilisés durant l'intervention. Il accompagne le chirurgien durant l'intervention chirurgicale. Il est responsable du respect des normes de sécurité et d'hygiène.

Unité de stérilisation :

L'**ATM de chirurgie** est responsable pour tous les processus qui visent une mise à disposition conforme des dispositifs médicaux.



L'assistant technique médical de chirurgie



La formation

Les conditions d'admission

- diplôme de fin d'études secondaires – enseignement classique ou enseignement général ou diplôme reconnu équivalent par le MENFP
- diplôme d'infirmier tel que prévu par l'article 1^{er} de la directive 77/452/CEE
- autorisation ministérielle d'exercer la profession d'infirmier au GD
- connaissance de la langue allemande, française et luxembourgeoise
- l'admission peut être sujette à une vérification de l'adéquation du profil du candidat avec les objectifs de la formation visée
- si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le lycée procède à une sélection

La démarche d'inscription est à consulter sur le site www.ltps.lu ; les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

Le déroulement de la formation

- durée 2 ans avec 120 ECTS
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel théorique et pratique dispensé sous la forme modulaire
- le programme comporte e.a. les cours de théorie professionnelle, anatomie topographique, technique opératoire, statistique appliquée, physique appliquée, radioprotection, microbiologie, psychologie organisationnelle, stérilisation et hygiène hospitalière ainsi que plusieurs modules d'enseignement clinique dans différentes spécialités chirurgicales

Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un BTS (brevet de technicien supérieur) spécialisé d'**ASSISTANT TECHNIQUE MEDICAL DE CHIRURGIE**.



Photo : Roland Miny

Pour plus d'infos,
scan-moi!

